

PAR COURRIEL

Montréal, le 17 avril 2018

[REDACTED]

N/Réf. : AI17-AO-156

**Objet : Demande d'accès à un document détenu par l'Office québécois  
de la langue française concernant les bases de données**

[REDACTED]

L'Office québécois de la langue française donne suite à votre demande d'accès du 28 mars 2018 dans laquelle vous souhaitiez obtenir le document suivant :

« La liste des bases de données détenues par l'Office québécois de la langue française, incluant le titre et la description pour chacune des bases de données ».

Après analyse, l'Office ne détient aucun document établissant la liste de toutes ses bases de données avec le titre et la description associés à chacune d'elles. En vertu de l'article 15 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (ci-après appelée *Loi sur l'accès*), l'accès ne porte que sur les documents dont la communication ne requiert ni calcul ni comparaison de renseignements.

Par ailleurs, vous trouverez ci-joint un tableau intitulé « Responsabilités de la DTI — systèmes et technologies — Synthèse », qui détaille différentes bases de données utilisées par l'Office. Cependant, certains renseignements techniques contenus dans ce tableau ne sont pas accessibles en vertu de l'article 22 de la *Loi sur l'accès*.

En outre, différents documents déjà diffusés sur le site Web de l'Office détaillent différentes bases de données. Conformément à l'article 13 de la *Loi sur l'accès*, nous vous dirigeons donc aux endroits suivants pour trouver davantage de renseignements répondant à votre demande :

... 2

- **Le grand dictionnaire terminologique (GDT)**

Vous trouverez dans le GDT, dans la section Le GDT en bref, une description détaillée de cette publication. Vous accéderez à cette section en utilisant l'adresse suivante : <http://gdt.oqlf.gouv.qc.ca/>.

- **Banque de dépannage linguistique (BDL)**

La description de cette base de données se trouve dans le haut de la page d'accueil de la BDL. Vous pourrez la consulter grâce à cette adresse : <http://www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/bdl.html>.

- **Banque de noms de lieux du Québec**

Une description détaillée de cette base de données est disponible dans la section Recherche avancée, dans le haut de la page. Vous pourrez lire ce texte en utilisant l'adresse suivante : <http://www.toponymie.gouv.qc.ca/ct/ToposWeb/recherche.aspx?avancer=oui>.

- **Fichiers de renseignements personnels**

Une description détaillée de chacune des bases de données répertoriées en tant que fichiers de renseignements personnels est disponible dans la section Accès à l'information du site Web de l'Office. Pour accéder à cette section du site Web, utilisez l'adresse suivante : <http://www.oqlf.gouv.qc.ca/rdiprp/inventaires.aspx>. Vous pourrez lire la description relative à chacune des bases de données dans l'encadré Identification du fichier de chaque fichier.

En terminant, nous vous informons que, en vertu des articles 135 et 137 de la *Loi sur l'accès*, vous disposez d'un recours devant la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative sur l'exercice de ce recours.

Veillez agréer,  nos salutations distinguées.

Le responsable de la *Loi sur l'accès*,



Luc Gagné  
[aces.information@oqlf.gouv.qc.ca](mailto:aces.information@oqlf.gouv.qc.ca)

p. j. Document (1)  
Articles pertinents de la *Loi sur l'accès*  
Avis de recours